



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A39

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

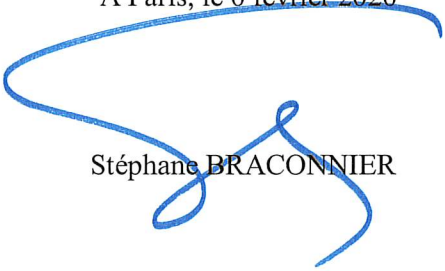
ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Information, communication parcours Journalisme est ainsi composée :

M. Jean-Baptiste LEGAVRE, professeur - **Président**

M. Rémy LE CHAMPION, maître de conférences

À Paris, le 6 février 2026



Stéphane BRACONNIER